



COMMUNE DE COURT  
CANTON DE BERNE



Parc éolien de Montoz – Pré Richard

Plan de Quartier (PQ)  
Pièce A-1

PERIMETRES ET LIMITES

- Périmètre du plan de quartier
- Secteur avec éolienne (art. 3 RQ)
- Secteur d'infrastructures (art. 4 RQ)

ROUTES D'ACCES (art. 6 RQ)

- Chemin existant
- Chemin existant conforté
- Chemin à construire conservé
- Chemin à construire temporaire
- Chemin existant supprimé (remis en culture)

TRANSPORT ET ENERGIE

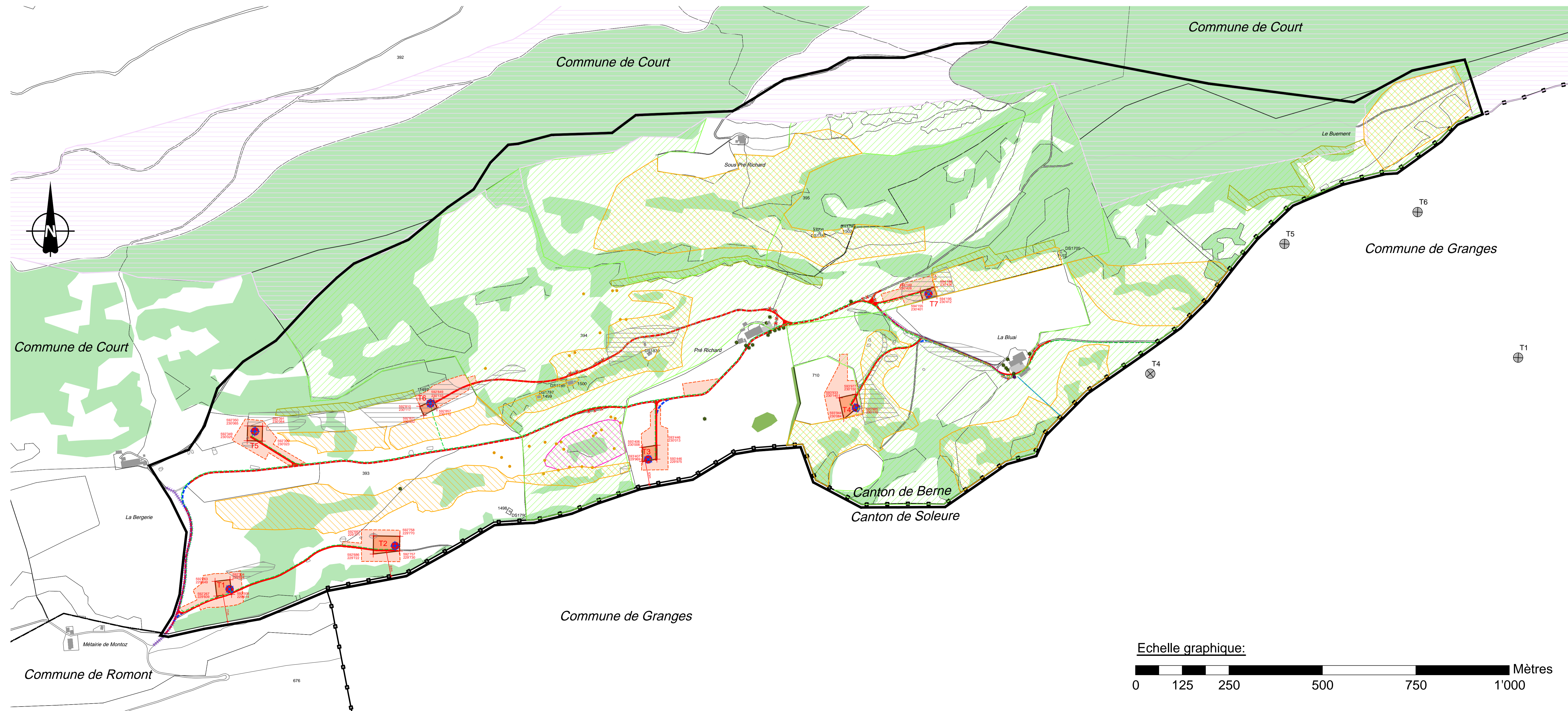
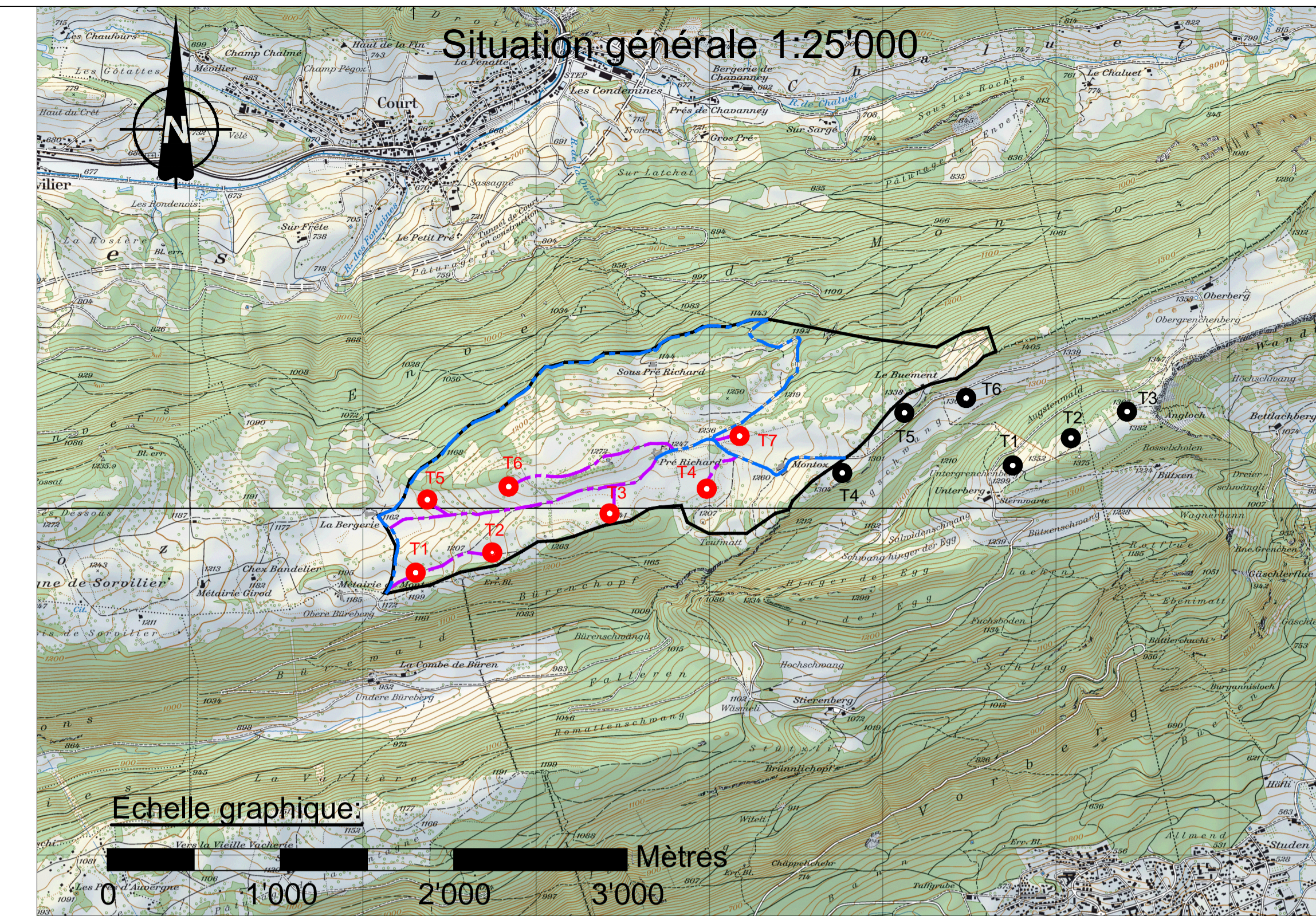
- Conduite électrique du parc éolien (enterrée)

MESURES (art. 8 RQ)

- AVI-I / FOR-III - Forêts de l'Envers
- FOR-II - Compensation du défrichement
- FOR-V - Interdictions de circulation
  - Circulation autorisée
  - Circulation soumise à autorisation
- NAT-I - Extension de 30 ha de pâturages définis par les PGI (FOR-II)
- NAT-III - Revitalisation du haut-marais
- NAT-IV / FOR IV - Lisière étagée
- NAT-V - Remplacement des arbres isolés
- NAT-VII / MON I - Protection des murs restauration d'un mur de pierres sèches
  - Protection et remise en état après les travaux
  - Restauration d'un mur

INFORMATIONS INDICATIVES

- Mât de l'éolienne
- Eoliennes de la Montagne de Granges
- Numéro ESTI "Sous-station Montagne de Granges": "S-165600.1 UW Untergrenchenberge"
- Limite cantonale
- Limite communale
- Chemin IVS
- Bâtiment et cour de ferme
- Emprise forestière selon division forestière Jura bernois (juin 2014)
- Roches affleurantes
- Objets protégés (art. 7 RQ)
  - Arbres remarquables
  - Emposieux / Dolines
  - Haie bosquet
  - Mur en pierres sèches



Indice	Description de l'évolution du document	Date	Dess.	Contr.
a	Information et Participation de la Population (IPP)	12.04.2016	JH	MBa
b	Examen Préalable (ExP)	13.06.2016	JH	MBa
c	Dépôt public (DP)	11.04.2018	BC	MBa

Format	Echelle
60 x 105 cm	1:5000



Indications Relatives à l'Approbation (IRA)

**Information et participation de la population (art. 58 LC)**  
Publications dans la Feuille Officielle du District: les 30 mars et 6 avril 2016  
Participation de la population: du 6 avril au 4 mai 2016  
Présentation publique: le 12 avril 2016

**Examen préalable (art. 59 LC)**  
du 5 décembre 2016

**Procédure d'opposition (art. 60 LC)**  
Publications dans la Feuille Officielle du District: les 24 et 31 octobre 2018  
Publication dans la Feuille Officielle du Jura bernois: les 24 et 31 octobre 2018  
Dépôt public: du 25 oct. au 26 nov. 2018  
Conciliation(s) en date: des

**Adoption (art. 66 al. 2 LC)**  
Arrêté par le Conseil municipal: le  
Adopté par l'Assemblée municipale: le  
Par x "OUI" et x "NON"

**Attestation (art. 120 OC)**  
Au nom de la Commune municipale de Court,  
Le Maire: Jean-Luc Niederhauser  
Le Secrétaire municipal: Bastien Eschmann

Le Secrétaire municipal soussigné certifie l'exactitude des indications ci-avant, à Court, le

**Approbation (art. 61 LC)**  
Approuvé par l'Office des Affaires Communales et de l'Organisation du Territoire (OACOT)